

Questions orales

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, avant juillet 1986, quand des gens revendiquaient le statut de réfugié, on leur donnait un permis de travail dès qu'ils avaient subi leur première enquête. Depuis, le gouvernement ne leur permet plus de travailler tant qu'ils n'ont pas fait une déclaration sous serment. Par conséquent, il y a maintenant, dans le Grand Toronto, 7 000 familles de réfugiés qui doivent attendre au moins huit mois chacune qu'on leur permette de subvenir à leurs propres besoins et qui reçoivent pendant ce temps des prestations d'aide sociale de 500 \$ par mois.

● (1450)

Le ministre redonnera-t-il aux demandeurs du statut de réfugié la permission de travailler aussitôt qu'ils auront subi la première enquête, pour qu'ils puissent retrouver leur dignité en subvenant eux-mêmes à leurs besoins?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la situation actuelle du nombre de personnes qui sont en arriéré, j'en ai été averti ce matin, près de 50 000 personnes maintenant, est à un niveau tel que la politique à laquelle se réfère mon collègue et qui s'appliquait à l'époque où on ne comptait que quelques centaines ou quelques milliers de personnes, c'est beaucoup plus délicat aujourd'hui d'aller dans le sens qu'il me demande. Je pense que la meilleure façon, ce serait de nous donner la possibilité de procéder à l'élimination de l'arriéré, et il sait exactement ce qu'il a à faire à ce niveau-là.

M. le Président: L'honorable député de Spadina: une courte question supplémentaire.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'OCTROYER DES PERMIS
CONDITIONNELS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre sait qu'une bonne partie des retards sont dus à des problèmes de calendrier du ministère. Si, comme il le prétend, il retarde l'octroi de ces permis pour inciter les gens à faire leur déclaration, pourquoi n'octroie-t-il pas des permis susceptibles d'être révoqués en cas de retard indu, comme l'a préconisé il y a un an et demi l'Association du barreau canadien? Pourquoi ne pas les laisser subvenir à leurs besoins?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais bien comprendre la logique d'une politique qui d'un côté permet l'octroi de permis et de l'autre les annule si ces personnes ne sont pas des réfugiés. Le fait est que ces personnes, au nombre de 50 000 dans notre pays, ont demandé le statut de réfugié. Cette situation est inadmissible aux yeux des Canadiens.

Je pense que mon honorable ami est assez honnête pour comprendre que nous procédions ainsi tant que nous ne disposions pas des moyens législatifs nécessaires. Il sait pertinemment que la solution au problème, ce serait que le Sénat adopte le projet de loi que nous lui avons envoyé.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VIOLENCE FAMILIALE—LES CONCLUSIONS DES MINISTRES
DE LA JUSTICE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Ma question s'adresse au ministre de la Justice, monsieur le Président. Le mois dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il était prêt à des initiatives fédérales-provinciales afin de réduire la violence familiale. On sait que depuis six mois trois femmes ont été tuées par leurs maris ou leurs conjoints. Les 16, 17 et 18 mars derniers avait lieu une réunion fédérale-provinciale des ministres de la Justice. Alors, j'aimerais que le ministre nous dise quel est le résultat de cette réunion et à quelles conclusions les ministres en sont venus à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je tiens à lui préciser ainsi qu'à tous les députés que la réunion fédérale-provinciale qui a eu lieu en Saskatchewan les 17 et 18 mars portait sur des questions bien précises. Une nouvelle réunion fédérale-provinciale doit avoir lieu à Québec les 26 et 27 mai et nous pourrions alors avoir des entretiens plus approfondis sur un certain nombre de questions.

En ce qui concerne la question que la députée m'a posée au sujet de la violence familiale, je lui précise que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et moi-même collaborons très étroitement en vue d'adopter une solution au niveau fédéral.

En ce qui concerne ma compétence dans le domaine du droit pénal, j'examine, de concert avec mes homologues provinciaux, les modifications qu'il convient d'apporter au Code criminel afin d'améliorer la loi. Notre ministère ne manque pas d'examiner ce domaine particulier.

[Français]

M. le Président: L'honorable députée d'Outremont: une question supplémentaire très courte, s'il vous plaît.

ON DEMANDE QUE LA QUESTION SOIT MISE À L'ORDRE DU JOUR
DE LA PROCHAINE RÉUNION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je voudrais simplement rappeler au ministre que le 29 février dernier, il nous a promis dans cette Chambre que cette question serait à l'ordre du jour. Alors, j'aimerais que le ministre puisse nous assurer que la question va être définitivement discutée à la prochaine réunion au mois de mai.